



## MOBILITE ET MODIFICATION DE POSTE

Par **alainbleu69**, le **10/05/2012** à **23:40**

Bonsoir

Je suis en poste depuis 5 ans, en qualité de DELEGUE COMMERCIAL REGIONAL.  
J'interviens sur 7 dépts dont le dépt X, qui constitue mon lieu de résidence, et qui représente 50 % de mon CA global.

Mon contrat mentionne "Secteur géographique : Vous interviendrez sur les dépts X,Y,Z,A,B,C,D, et ce sans changement de votre lieu de résidence. Cette affectation reste susceptible de modification dans le temps suivant les évolutions de l'organisation."

On me demande verbalement de ne plus intervenir sur le dépt X, de maintenir les 6 autres, en modifiant l'attribution de mes fonctions (DELEGUE TECHNICO COMMERCIAL REGIONAL), mon champ d'intervention, et en recrutant en parallèle un nouveau collaborateur pour intervenir uniquement sur le dépt X.

Mon ancienneté pour cette entreprise est de 23 ans.

Questions :

Dois je demander un écrit pour ces modifications (géographiques et poste de travail)?  
Puis je refuser ces modifications et quels sont les risques auxquels je m'expose ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses

Cordialement

Alainbleu69

Par **P.M.**, le **11/05/2012** à **09:31**

Bonjour,

De toute façon avec un changement de qualification et une telle modification qui me paraît essentielle de vos conditions de travail notamment au niveau éventuellement du temps de travail et vraisemblablement de la fatigue, sans parler des frais, vous pourriez demander effectivement qu'un avenant soit établi et à mon avis le refuser en prenant quand même toutes les précautions...